

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL ÉLECTRICIEN(NE)

SESSION 2025

ÉPREUVE E2.2

« MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION »

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve.

Le Dossier Technique (DT) est consultable sous forme numérique.

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.

BP ÉLECTRICIEN(NE)	Code : 25-BP-P-ELEC-U22-MEAG1	Session 2025	SUJET
E2.2 – MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION	Durée : 3h	Coefficient : 3	Page DS 1/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Dossier de l'affaire :

Suite à la réalisation de votre installation, vous devez procéder à sa mise en service en vue de la réception du chantier par votre client. Pour cela, vous effectuerez les différents tests normatifs, paramétrages et essais fonctionnels de votre installation.

Vous suivrez la fiche de mise en service qui vous est fournie ci-après et compléterez le procès-verbal de réception de travaux avec le client.

1. Désignation des équipements à contrôler :

Vous devrez effectuer les différentes vérifications et essais en vue de contrôler :

- Le tableau de distribution électrique
- Le tableau de communication
- L'arrêt d'urgence
- Les circuits éclairages, prises de courant et RJ45
- Le volet roulant
- L'éclairage de secours

2. Appareils de mesure mis à disposition :

- Contrôleur d'installation
- Multimètre
- Luxmètre
- Testeur de RJ45

3. Descriptions des essais :

■ Le tableau de distribution électrique :

1. Vérifications visuelles
2. Contrôle de la continuité du PE
3. Test d'isolation
4. Absence de court-circuit
5. Test des dispositifs différentiels résiduels

■ Les circuits éclairages :

1. Contrôle de la continuité du PE
2. Vérification et essais de fonctionnement
3. Programmations et réglages des différents appareils (durée de déclenchement du détecteur de mouvement)
4. Contrôle des grandeurs caractéristiques de l'installation (éclairement)

■ Les circuits prises de courant :

1. Contrôle de la continuité du PE
2. Vérification et essais de fonctionnement

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

■ L'arrêt d'urgence :

1. Vérification et essais de fonctionnement (efficacité)

■ Le volet roulant :

1. Contrôle de la continuité du PE au niveau du volet roulant
2. Vérification et essais de fonctionnement (commande locale et centralisée)

■ L'éclairage de secours :

1. Vérification de l'installation en fonctionnement normal
2. Vérification de la télécommande des BAES
3. Vérification du fonctionnement de l'installation en situation d'évacuation

■ Le tableau de communication :

1. Vérification des 3 prises RJ45

4. Configuration des appareils :

Circuits concernés	Réglages	Précautions
Détecteur de mouvement Extérieur	Durée d'allumage 2 min	
Détecteur de mouvement Archives	Durée d'allumage 10 min	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Fiche de mise en service : (À compléter par le candidat)

Le tableau de distribution électrique	
Rapports des essais et vérifications effectuées, indiquer les valeurs mesurées :	Essais satisfaisants : <input type="checkbox"/>
.....	Réserves :
.....
.....
.....
.....
.....

Les circuits éclairages	
Rapports des essais et vérifications effectuées, indiquer les valeurs mesurées :	Essais satisfaisants : <input type="checkbox"/>
.....	Réserves :
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Les circuits prises de courant

Rapports des essais et vérifications effectuées, indiquer les valeurs mesurées :

Essais satisfaisants :

1

Réserves :

L'arrêt d'urgence

Rapports des essais et vérifications effectuées :

Essais satisfaisants :

1

Réserves :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Le volet roulant

L'éclairage de secours

<p>Rapports des essais et vérifications effectuées :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>Essais satisfaisants :</p> <div style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> </div> <p>Réservez :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
--	---

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Les prises RJ45

Rapports des essais et vérifications effectuées :

Essais satisfaisants :



Réserves :

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Procès-verbal de réception des travaux :

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

Je soussigné maître d'ouvrage, après avoir procédé à la visite des travaux effectués par l'entreprise :

Au titre du marché faisant objet du devis N° 123123

Relatif aux travaux : Électricité courants forts et courants faibles

En présence du représentant de l'entreprise :

Déclare que :

(Cocher les mentions utiles)

La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du :

La réception est prononcée avec réserve, avec effet à la date du : assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-joint.

Si la réception est prononcée avec réserves, un état de ces dernières, jointes en page suivante, est dressé et précise le délai dans lequel les travaux qu'elles impliquent seront exécutés.

La réception est refusée - différée pour les motifs suivants :

.....
.....
.....
.....
.....

Garanties : les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à le

Signature de l'entreprise
(examinateur)

Signature du maître d'ouvrage
(candidat)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

État des réserves :

Nature des réserves :	Travaux à exécuter :

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus seront exécutés dans un délai global de à compter de ce jour.

Fait à le en exemplaires, dont un est remis à chacune des parties.

Signature de l'entreprise
(examinateur)

Signature du maître d'ouvrage
(candidat)

Constat de levée des réserves

Le maître d'ouvrage lève les réserves, après avoir constaté que l'entreprise exécutante a valablement remédié aux malfaçons, omissions et imperfections ci-dessus énoncées.

Fait à le

Signature de l'entreprise
(examinateur)

Signature du maître d'ouvrage
(candidat)